

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 25 novembre 2010 portant modification des circonscriptions
des brigades territoriales du Châtelet-en-Brie et de Mormant (Seine-et-Marne)**

NOR : IO CJ1029233A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,

Vu le code de la défense, partie réglementaire, III ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement,

Arrête :

Article 1^{er}

Les circonscriptions des brigades territoriales du Châtelet-en-Brie et de Mormant (Seine-et-Marne) sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2011 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les gradés et gendarmes du Châtelet-en-Brie et de Mormant (Seine-et-Marne) exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2010.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales
et de l'immigration et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,*

P. MARVILLET

ANNEXE

BRIGADES TERRITORIALES	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Le Châtelet-en-Brie	Blandy La Chapelle-Gauthier Le Châtelet-en-Brie Châtillon-la-Borde Échouboulains Les Écrennes Féricy Machault Moisenay Pamfou Sivry-Courtry Valence-en-Brie	Blandy Le Châtelet-en-Brie Châtillon-la-Borde Échouboulains Les Écrennes Féricy Machault Moisenay Pamfou Sivry-Courtry Valence-en-Brie
Mormant	Aubepierre-Ozouer-le-Repos Bombon Bréau Champeaux Clos-Fontaine Courtomer Fontenailles Fouju Grandpuits-Bailly-Carrois Mormant Quiers Saint-Méry Saint-Ouen-en-Brie	Aubepierre-Ozouer-le-Repos Bombon Bréau Champeaux La Chapelle-Gauthier Clos-Fontaine Courtomer Fontenailles Fouju Grandpuits-Bailly-Carrois Mormant Quiers Saint-Méry Saint-Ouen-en-Brie